

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS**

**PROCES VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Jeudi 25 janvier 2017
Salle de conférence - CCAVM**

Ordre du jour

1	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	2
1.1	MODIFICATIONS STATUTS DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL (PETR) DU PAYS DE LANGRES	2
1.2	EVOLUTION DU PERIMETRE DU SMICTOM	2
1.3	MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PAYS DE LANGRES (SMTPL)	3
1.4	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCAVM AU SYNDICAT SEQUANA.....	4
1.5	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCAVM AU SITIV	4
2	COMMANDE PUBLIQUE	5
2.1	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) –AVANCE DE VERSEMENT A L'ASSOCIATION LA GRANDE RECRE.....	5
2.2	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – AVANCE DE VERSEMENT A L'ASSOCIATION LA PETITE RECRE.....	6
3	DOMAINE ET PATRIMOINE	7
3.1	LEVEE D'OPTION D'ACHAT CREDIT-BAIL ENSEMBLE IMMOBILIER A AUBERIVE.....	7
3.2	PROPOSITION D'ACHAT POUR LA PARCELLE 301 SITUEE RUE DU VAL CLAVIN A AUBERIVE.....	8
4	FINANCES	8
4.1	OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2018 – BUDGET 835-00 - POLE COMMERCE AUBERIVE	8
5	ENVIRONNEMENT	9
5.1	PRISE DE COMPETENCE HORS GEMAPI VISEE AU 12° DE L'ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ..	9
6	URBANISME	10
6.1	CARTE COMMUNALE VERSEILLES LE HAUT : NOUVELLE APPROBATION POUR MODIFICATION	10
7	INFORMATIONS.....	10
7.1	CALENDRIER CONSEILS COMMUNAUTAIRES	10
8	QUESTIONS DIVERSES.....	10
8.1	PIERRE ET TERROIR.....	10
8.2	PROJET VINGEANNE TRANSPORTS	11
8.3	PROJET « INTERMARCHÉ » SUR LA ZAE DE LONGEAU.....	11
8.4	LA VENTE DU LOGEMENT SITUE SUR LA COMMUNE DE VAILLANT.....	11

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick BERTHELON, élu aux fonctions de Président.

Présents :

Gilles GOISET, Jean Paul BIDAUT, Bernard MEYER, Joelle DECOK, Patrick MIELLE, Yves VAILLANT, Didier SEVRETTE, Nicolas BLET, Achille LOPES, Bernard CHAUDOUET, Sylvie BAUDOT, Michel RENARD, Nicolas CRESSOT, Patrice PARISEL, Sonia BIQUET, Jean-Paul ANDRIOT, Régis BIZINGRE, Thérèse FAIVRE, Gérard PETER, Brigitte BOULANGER, Charles GUENE, Marie KAMIL, Jean-Pierre COUROUX, Auguste DE MESQUITA, Philippe RACHET, Pierre DZIEGIEL, Jean-Pierre JAPIOT, Yveline PERROT, Fabrice PETIT, Franck ADAM, Christelle DOSSO, Jacques BOIGET, Sophie SALIHI, Jérôme BARTHELEMY, Martine GILLET, Roland MIELLE, Jean-Philippe BECCEGATO, Claire COLLIAT, Jean-Yves GILLET, Gérard MOILLERON, Anne-Cécile DURY, Edmond ROCOPLAN, Jean BONNARD, Anne Marie JANNAUD, Jean-Pierre GOUSTIAUX, Dominique ROBIN, Francis THIRION, Yves BRESSON, Joël DEMANGE, Madeleine MARIA, Claude PETIT, Pierre POINSOT, Patrick BERTHELON.

Excusés

Jérôme CLOOTENS, Patricia ANDRIOT, Rémy CHAUVIREY,
Jean pierre CARBILLET a donné pouvoir à Pierre DZIEGIEL, Rosa GIRARDOT a donné pouvoir à Jean BONNARD, Eric TRIBOULET a donné pouvoir à Bernard MEYER, Isabelle MIOT a donné pouvoir à Gilles GOISET,

Madame DOSSO Christelle a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vote du Procès-Verbal du Conseil communautaire précédent du 15 décembre 2017 – Approuvé à l'unanimité

1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1.1 Modifications statuts du Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) du Pays de Langres

Délibération 01/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
55	0	55	0

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres nous a adressé en décembre dernier le projet de statuts modifiés du PETR, concernant la modification de son siège social et le nom de la Communauté de Communes des Savoir Faire.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE les modifications statutaires du PETR
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

1.2 Evolution du périmètre du SMICTOM

Délibération 02/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
55	0	55	0

La Communauté de Communes du Grand Langres a adressé au SMCITOM Sud en septembre dernier une demande de retrait en mettant en avant un mode de collecte différent en apport volontaire et des

problématiques urbaines spécifiques. Et actuellement, la Communauté de Communes des Trois Forêts adhère pour partie, au SMICTOM Sud pour la commune de Villiers-sur-Suize.

Aussi, au vu du retrait de La Communauté de Communes du Grand Langres, la continuité territoriale et la pertinence des circuits (circuits pour la commune de Villiers-sur-Suize) n'étant plus assurées, le Comité Syndical, lors de sa séance du 05 décembre dernier, a émis un avis favorable au retrait des Communauté de Communes du Grand Langres et des Trois Forêts à compter du 1^{er} avril 2018.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- VALIDE l'évolution du périmètre du SMICTOM.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

1.3 Modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL)

Délibération 03/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
55	0	55	0

Vu la délibération 171 /14 portant sur l'adhésion de la CCAVM au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL).

Vu la délibération du comité syndical du SMTPL en date du 11 décembre 2017 donnant un avis favorable aux demandes d'adhésion des communes suivantes au 01/01/2018 : Aigremont, Bourbonne-les-Bains, Champigny-sous-Varennes, Coiffy-le-Bas, Damrémont, Enfonvelle, Fresnes-sur-Apance, Laferté-sur-Amance, Laneuvelle, Melay, Montcharvot, Nouvelle-les-Voisey, Serqueux, Soyers et Voisey ;

Vu la délibération du comité syndical du SMTPL en date du 11 décembre 2017, approuvant la mise à jour de ses statuts

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion et sur les modifications statutaires ;

Il a été précisé que suite à la création de la communauté de communes des Savoir-Faire, une amélioration du service à la demande, tant interne qu'à destination des curistes, pour partie sur le territoire de Bourbonne-les-Bains, a été souhaité afin de renforcer l'attractivité du territoire en matière de thermalisme.

Par ailleurs, les communautés de communes ne sont pas impactées par un changement de représentants, seules les communes doivent désigner de nouveaux représentants, sachant qu'il leur revient de proposer un titulaire et un suppléant.

Après avoir pris connaissance de la délibération du SMTPL, des statuts modifiés et des compléments d'informations :

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- DONNE un avis favorable aux demandes d'adhésion des communes de Aigremont, Bourbonne-les-Bains, Champigny-sous-Varennes, Coiffy-le-Bas, Damrémont, Enfonvelle, Fresnes-sur-Apance, Laferté-sur-Amance, Laneuvelle, Melay, Montcharvot, Nouvelle-les-Voisey, Serqueux, Soyers et Voisey au 1^{er} janvier 2018
- DONNE un avis favorable au projet de modifications des statuts du SMTPL, dont une copie est jointe à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Arrivée Monsieur PETIT.C – 18h48

1.4 Désignation des représentants de la CCAVM au Syndicat Sequana

Délibération 04/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Les statuts du Syndicat Mixte Sequana sont en cours de révision avec l'aide des services de la Préfecture de Côte d'Or. En effet, les statuts, transmis par le syndicat, sur lesquels la CCAVM avait délibéré en septembre 2017 ne sont pas en adéquation avec la réglementation. Aussi, dans l'attente d'une rédaction définitive, les statuts approuvés lors du changement de dénomination de la structure en février 2017 sont toujours d'actualité. Les statuts adoptés à cette date nécessitent la désignation de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants. Les communes concernées sont :

Auberive, Colmier-le-Bas, Colmier-le-Haut, Poinsonot, Poinson-les-Grancey, Saint-Loup, Villard-Santenoge, Vals-des-Tilles.

Les délégués titulaires et suppléants actuels sont :

Titulaires	Suppléants
Bernard MEYER	Jérôme DEVILLIERS
Michel RENARD	Elodie POL
Eric TRIBOULET	Guillaume CATHELAT
Christelle DOSSO	Michel PUENTE
Jacques BOIGET	Nicolas DECHANET
Marc PESCE	Jean Pierre GOUSTIAUX
Claire COLLIAT	Anne-Cécile DURY

Le Président fait appel à candidature. Il propose la candidature de Monsieur Vaillant pour un poste de titulaire.

Monsieur Bernard Meyer, actuellement titulaire, propose d'être suppléant et cède sa place à Monsieur Vaillant.

Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Vaillant est élu au poste de titulaire.

Les nouveaux représentants sont alors :

Titulaires	Suppléants
Yves VAILLANT	Jérôme DEVILLIERS
Michel RENARD	Bernard MEYER
Eric TRIBOULET	Guillaume CATHELAT
Christelle DOSSO	Régis LEVASSEUR
Jacques BOIGET	Nicolas DECHANET
Marc PECSE	Jean Pierre GOUSTIAUX
Claire COLLIAT	Anne-Cécile DURY

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré :

- PROPOSE les représentants de la CCAVM au Syndicat Mixte Sequana comme précisé ci-dessus
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

1.5 Désignation des représentants de la CCAVM au SITIV

Délibération 05/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Suite à la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, les nouveaux délégués qui siègeront au SITIV doivent être proposés. Un délégué et un suppléant sont à nommer pour chacune des communes suivantes : Chalancey, Mouilleron, Vaillant, Vals des Tilles, Vesvres-sous-Chalancey. Actuellement, les délégués titulaires et suppléants sont :

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude TUPIN	Gérard PINEL
Anne-Marie JANNAUD	Jérôme SAUVAGEOT
Anne-Cécile DURY	
Frédéric MOILLERON	Gérard MOILLERON
Nicolas BLET	Michel TUPIN

Le Président précise que Monsieur Moilleron ne souhaite plus être titulaire et fait appel à candidature propose la candidature. Il propose par ailleurs, la candidature de Monsieur Vaillant au poste de titulaire. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Vaillant est élu au poste de titulaire.

Le Président précise que deux postes de suppléants sont à pourvoir et fait appel à candidature Madame Christelle Dosso et Monsieur Jacques Bourceret présentent leur candidature. Madame Christelle Dosso et Monsieur Jacques Bourceret sont élus au poste de délégué suppléant.

Les nouveaux représentants sont alors :

Titulaires	Suppléants
TUPIN Jean-Claude	SAUVAGEOT Jérôme
JANNAUD Anne-Marie	BOURCERET Jacques
DURY Anne-Cécile	DOSSO Christelle
VAILLANT Yves	MOILLERON Gérard
BLET Nicolas	PINEL Gérard

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- PROPOSE les représentants de la CCAVM au SITIV comme précisé ci-dessus
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2 COMMANDE PUBLIQUE

2.1 Délégation de Service Public (DSP) –Avance de versement à l'association La Grande Récré

Délibération 06/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Par délibération du 15 décembre 2017, le conseil communautaire a validé le montant des contributions pour 2018 à verser aux associations délégataires dans le cadre des délégations de services publics.

La périodicité de versement des contributions aux dites associations est comme suit :

- 70 % du montant de la contribution à la signature du contrat et dès l'approbation du Budget Primitif de l'année en cours ;
- 20 % du montant de la contribution en septembre de l'année en cours
- 10 % du solde de la contribution après réception et étude des décomptes finaux des prestations exécutées par les associations.

La Grande Récré a sollicité la CCAVM par courrier pour une avance sur les versements de la DSP d'un montant de 30 000 € afin de faire face à ses besoins de trésorerie.

Pour rappel, La Grande Récré est attributaire des lots suivants :

LOT	Activité	Contribution 2018 (pour 8 mois)
1	Périscolaire Chassigny	5 022,78 €
2	Périscolaire/Cantine Cusey	18 132,45 €
3	Périscolaire/Cantine Esnoms	25 026,66 €
5	Périscolaire/Cantine Prauthoy	21 882,91 €
6	Périscolaire/Cantine Vaux	45 628,02 €
10	Centre de loisirs Isômes	46 225,49 €
Total		161 918,31 €

Le Président explique qu'actuellement est à l'étude les nouvelles DSP qui entreront en vigueur à partir du mois de septembre 2018 et que la demande présentée aujourd'hui concerne les DSP en cours jusqu'au 31 août 2018.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- APPROUVE de verser 30 000 € à l'association La Grande Récré mi-février 2018, en tant qu'acompte sur le premier versement de 113 342.82€ correspondant à 70 % du montant de la contribution de la DSP 2018.
La somme restant due à l'association sur ce premier acompte sera de 83 342.82 €, et pourra être versée suivant la périodicité prévue dans les contrats de DSP soit dès l'approbation du Budget Primitif de l'année en cours.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2.2 Délégation de Service Public (DSP) – Avance de versement à l'association La Petite Récré

Délibération 07/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Par délibération du 15 décembre 2017, le conseil communautaire a validé le montant des contributions pour 2018 à verser aux associations délégataires dans le cadre des délégations de services publics.

La périodicité de versement des contributions aux dites associations est comme suit :

- 70 % du montant de la contribution à la signature du contrat et dès l'approbation du Budget Primitif de l'année en cours ;
- 20 % du montant de la contribution en septembre de l'année en cours
- 10 % du solde de la contribution après réception et étude des décomptes finaux des prestations exécutées par les associations.

La Petite Récré a sollicité la CCAVM par courrier pour une avance sur les versements de la DSP d'un montant de 30 000 €, afin de faire face à ses besoins de trésorerie.

Pour rappel, La Petite Récré est attributaire des lots suivants :

LOT	Activité	Contribution 2018 (pour 8
-----	----------	---------------------------

		mois)
1	Isômes	30 035,00 €
2	Longeau	29 965,00 €
Total		60 000,00 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- APPROUVE de verser 30 000 € à l'association La Petite Récré mi-février 2018, en tant qu'acompte sur le premier versement de 42 000 € correspondant à 70 % du montant de la contribution de la DSP 2018.
La somme restant due à l'association sur ce premier acompte sera de 12 000 €, et pourra être versée suivant la périodicité prévue dans les contrats de DSP soit dès l'approbation du Budget Primitif de l'année en cours.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Levée d'option d'achat crédit-bail ensemble immobilier à Auberive

Délibération 08/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Le 1^{er} octobre 2012, un crédit-bail a été signé entre la CCAVM et Monsieur Jacques Pierre Paul DEEN, exploitant forestier, demeurant alors à Perrogney les Fontaines (52160),

Par courrier du 13 juillet 2017, Monsieur DEEN a informé la CCAVM qu'il souhaitait lever l'option d'achat du contrat au plus tôt.

Par délibération du 18 septembre 2017, le conseil communautaire avait accepté le rachat du crédit-bail par Monsieur Jacques DEEN à hauteur du montant des loyers restant dû, en autorisant la soustraction de la parcelle A654 sur laquelle est située une source et en demandant une servitude de passage pour y accéder.

Après échanges entre la CCAVM, Maître Gendrot et Monsieur Deen, il convient d'annuler la délibération du 18/09/2017 et de la remplacer par la présente, en y mentionnant un montant de rachat arrêté au 01/02/2018 et une annulation de l'extraction de la source.

Le Président indique que l'extraction d'un élément du crédit-bail n'est pas légal sauf si l'accord des parties est recueilli.

Il a été demandé si l'inverse avait été proposé à Monsieur Deen, c'est-à-dire un droit à l'approvisionnement. Le Président explique que plusieurs hypothèses ont été étudiées, notamment celle qui est l'objet de la question, et qu'au vu des différents paramètres, la solution retenue et proposée aujourd'hui était la plus adaptée.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- AUTORISE le rachat du crédit-bail au 1^{er} février 2018, par Monsieur Jacques DEEN à hauteur du montant des loyers, soit pour un montant de 96 609.72 € HT, en conformité avec l'avis des Domaines

- SUBORDONNE la levée d'option à la vente des terrains dans un délai maximum de 3 mois avec un paiement au plus tard du restant dû au 30 avril 2018
- MANDATE Maitre GENDROT 52500 FAYL BILLOT afin qu'il effectue les formalités notariales
- PRECISE que conformément au crédit-bail, Monsieur DEEN est redevable des assurances et de la taxe foncière pour l'année 2018. Un titre lui sera transmis courant d'année 2018.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

3.2 Proposition d'achat pour la parcelle 301 située Rue du Val Clavin à AUBERIVE

Délibération 09/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
56	1	55	0

La parcelle 301 située à l'entrée du Val Clavin à Auberive (52160) propriété de la SAS Assets Advisor and Associates est à vendre. La proposition d'achat pourrait être à hauteur de 2 500 €. Sa superficie est d'environ 9 000 m². L'achat de cet espace pourrait permettre l'accompagnement du Centre d'Initiation à la Nature (CIN) dans son développement d'activités.

Pour complément d'information, l'entretien de ce terrain pourra être effectué par le CIN si le terrain leur est mis à disposition pour leur projet « d'hébergements insolites »

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'achat de la parcelle 301 située Rue du Val Clavin à AUBERIVE (52160) au montant de 2 500 €
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

4 FINANCES

4.1 Ouverture de crédits d'investissement 2018 – Budget 835-00 - Pôle commerce Auberive

Délibération 10/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
56	0	45	11

Monsieur Mielle énonce que pour le commerce situé à Auberive, un projet d'installation de nouvelles vitrines frigorifiques équipées de moteurs externes installés à l'extérieur du bâtiment est en cours mais que préalablement, il convient de s'assurer de l'absence de nuisances sonores. En effet, la CCAVM s'est vue contrainte par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de changer le moteur de la micro-station situé dans le local technique jouxtant le magasin.

La solution retenue, c'est-à-dire l'extraction des moteurs du magasin, – d'autres solutions alternatives peuvent s'envisager - est la moins onéreuse.

Il est demandé, pour quelles raisons les installateurs ne s'engagent pas sur l'impact sonore des moteurs. Il est expliqué que les installateurs avancent un volume de décibels mais en aucun cas ne pourront s'engager sur l'absence de nuisances sonores car celles-ci dépendent du milieu ambiant et il est utile de préciser que le fond sonore de l'endroit est « silencieux » comparé à d'autres.

Il est également dit qu'il convient d'être vigilant pour ce type de matériel car en « vieillissant » il risque de ne pas produire les mêmes résultats

Il est rappelé que nous avons tous adopté le principe d'un commerce sur le secteur d'Auberive et il convient aujourd'hui de réfléchir et mettre en œuvre la meilleure manière de fonctionner.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2017, moins le remboursement du capital, d'ouvrir les crédits au compte 2313 pour un montant de 2 100 € HT, qui seront repris au budget primitif 2018.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

5 ENVIRONNEMENT

5.1 Prise de compétence hors GEMAPI visée au 12° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement

Délibération 11/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
56	1	52	3

Le Syndicat Mixte SEQUANA a sollicité la CCAVM concernant la prise de compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018. En effet, il souhaite exercer les missions visées aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement. Il souhaite également exercer la mission complémentaire visée au 12° du même article concernant « l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

Dans ce cadre, il serait nécessaire de modifier les statuts afin de pouvoir intervenir dans ce domaine et pouvoir transférer la compétence aux syndicats qui souhaitent l'exercer.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- APPROUVE la prise de compétence optionnelle visée au 12° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement
- AUTORISE le Président à notifier pour consultation la présente délibération aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes
- RAPPELLE que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé sans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au maire de chaque commune membre, pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

YV : on souhaitait prendre le 12° - animation = plaquette, réunion... coût à la marge

Si on a 50 % des communes ok : on peut prendre la compétence 12

Sénateur : c'est vrai que c'est marginal mais qd il n'est pas dit que c'est une compétence communale on peut dire que les communes ont la compétence générale mais les départements et régions peuvent s'en saisir

On n'aurait pas intérêt

YV : Quand on lit l'alinéa 12, on ne sait pas les syndicats ont déjà pris le 12° dans leur statut – certains syndicats ont déjà la compétence

Addition de tout cela : 14 800 € si on les additionne tous

La seule chose que nous ne savons pas : est que les syndicats vont augmenter leur cotisation mais on peut se désengager

Sénateur : oin de moi de bloquer le truc, mais je pense que le temps l'ensemble des communes ait vérifier auprès des schémas régionaux et départementaux pour vérifier
Il se joue une lutte entre agence, syndicat, région... compétences en perpétuelle évolution – ce matin à AMF : la PI que l'état essaie de nous refiler la plus grosse partie appartient à l'état mais on va discuter – je pense qu'il convient d'être prudent

Attention EAU en 2026

AMJannaud : pour le SITIV : animation faite par les syndicats et l'EPTB ferme les yeux – important de faire l'animation pour dire ce que l'on fait et le pourquoi

ACD : bénéficier de l'animation du SITIV et on établit le dialogue avec agriculteurs et travaux fait et pas de PI cette année

6 URBANISME

6.1 Carte communale Versailles le Haut : nouvelle approbation pour modification

Délibération 12/18

Votant	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

La commune de Versailles-le-Haut a réalisé une carte communale avec le bureau d'études CDHU. L'enquête publique a eu lieu du 2 juin au 1^{er} juillet 2017. Le Conseil Communautaire a approuvé la carte communale le 18 septembre 2017. Suite à cette enquête et à l'approbation de la carte communale, Madame le Préfet a émis des observations nécessitant une modification non substantielle de la carte communale, ne remettant pas en cause le contenu du projet.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification non substantielle de la carte communale de la commune de Versailles-le-Haut, conformément aux observations de Madame le Préfet
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

7 INFORMATIONS

7.1 Calendrier conseils communautaires

Le prochain conseil communautaire du 22 février à 18h30 se déroulera en Mairie de Longeau. Vous trouverez ci-joint le calendrier des conseils communautaires

Un débat s'est engagé sur le jour et la date des conseils communautaires.

Heure hiver : 18h30

Heure été : 20h30

Il est rappelé qu'une réunion GIP Parc National se déroulera le 22 février 2018

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Pierre et Terroir

Monsieur Goiset interpelle sur la sélection nécessaire d'un village du secteur d'Auberive pour l'année 2020 sachant que pour 2018, il est prévu Montsaugeon et pour 2019 : Flagey.

8.2 Projet Vingeanne Transports

Monsieur Aubertot demande que des informations soit portées à la connaissance de l'assemblée à propos du projet d'extension de la société Vingeanne Transports sur la ZAE de Langres Sud.

Une réunion s'est déroulée le 23 janvier 2018 à 17h00 avec les intervenants suivants :

- Jérôme PLA, Vingeanne Transports
- Jean Louis JEDELE, EURO INFRA maitre d'oeuvre partie VRD
- David PREAU, AWOMASTER, maitre d'oeuvre partie bâtiment
- M. PECHIODAT
- Dominique THIEABUD, PETR du Pays de Langres (Président)
- Jean-Michel RABIET, PETR du Pays de Langres (Vice-Président Economie) et Vice-Président CCAVM à l'animation et vie du territoire
- Sophie SIDIBE, PETR du Pays de Langres
- Pascal GIRAULT, PETR du Pays de Langres

Le dépôt du permis de construire doit s'effectuer en février sachant que l'entreprise souhaiterait un début d'activité sur la ZAE le 1^{er} semestre 2019. Le PETR les accompagne dans la recherche de leurs financements auprès de : GIP HM, DETR, ENEDIS, Agence de l'Eau...

Une prochaine réunion pour continuer d'avancer avec la société est d'ores et déjà prévue le lundi 12 février 2018.

8.3 Projet « Intermarché » sur la ZAE de Longeau.

Le rendez-vous pour la signature du compromis de vente est prévu le vendredi 02 février 2018 matin.

8.4 La vente du logement situé sur la commune de Vaillant

La vente est imminente.

Fin de la séance : 19h53

Le Montsaugeonnais, le 29 janvier 2018
Le Président,
Patrick BERTHELON